

Résumé de rapport de recherche

Projet de recherche appliquée :

Une évaluation des facteurs sociaux, culturels et institutionnels qui contribuent à la violence sexuelle contre les personnes handicapées en Afrique de l'Est

Novembre 2016

La présidente d'une association de personnes handicapées d'une région rurale du Kenya explique :

'Je pense que la raison principale est l'attitude négative face aux personnes handicapées. La plupart des individus ne nous respectent pas en tant que personne qui mérite d'être traitée avec dignité. Quand il arrive quelque chose à une personne handicapée, elle n'est pas prise avec le même sérieux qu'une personne non-handicapée. Il ne s'agit pas seulement de la communauté, mais également la police, les hôpitaux, les écoles, les églises, les parents, tout le monde..., que pouvez-vous dire quand un parent accepte 200 shillings kenyans [\$2] et fait semblant de fermer les yeux quand leur fille s'est fait violée ?

Nous sommes très loin d'avoir l'égalité des droits comme tout le monde. L'autre raison en est la pauvreté; les familles qui comptent des personnes handicapées sont souvent pauvres et n'ont pas les moyens d'assurer un suivi avec les forces de police qui se montrent souvent non coopératifs. Alors, ils abandonnent et se disent que Dieu les aidera. Donc les gens savent que personne ne va intervenir et c'est pourquoi cela continue à arriver...'

1. Un aperçu

L'objectif de la recherche était d'examiner les facteurs sociaux, culturels et institutionnels qui contribuent à un taux élevé de violence sexuelle contre les personnes handicapées en Afrique de l'Est et d'identifier les interventions qui pourraient changer les mentalités préjudiciables, les croyances et les pratiques qui perpétuent ce taux élevé de violence. Cette recherche s'inscrit dans le cadre de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées (CNUDPH), particulièrement ses articles 12,13 et 16.

Cette étude s'est basée sur une approche de recherche qualitative utilisant une action participative et a été réalisée en collaboration avec les organisations locales et des chercheurs ougandais et kenyans sur le terrain pour recueillir les données.

Les victimes de violence sexuelle n'ont pas été interrogées mais les chercheurs ont examiné les interprétations, les croyances et les pratiques de plusieurs fournisseurs de service et d'intervenants clés actifs dans la prévention et l'intervention en situation de violence sexuelle contre les personnes handicapées de leurs communautés. Les groupes consultés ont inclus la police, les enseignants, le personnel soignant, les administrateurs gouvernementaux, les organisations communautaires et confessionnelles et les chefs traditionnels aussi bien que les personnes handicapées et leurs parents. Des ateliers participatifs ont été mis en place avec un groupe référent de personnes handicapées (représentant une variété de déficiences et d'expériences) et d'experts compétents au début de la première phase et pendant le processus d'analyse participatif. Après l'orientation et la formation initiale, les chercheurs ont mené sur le terrain un total de 52 entretiens et 9 groupes de discussion auprès de profils variés.

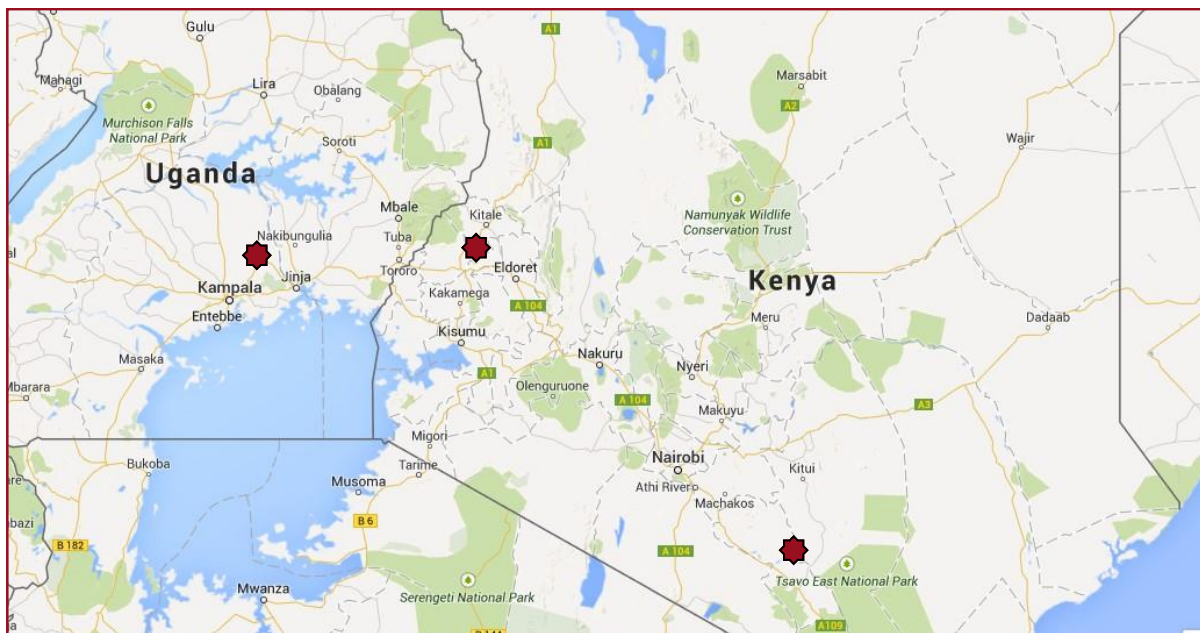
Les conclusions générales démontrent que les attitudes sociales et l'interprétation des handicaps et de la sexualité sont des facteurs influençant fortement les risques de violence sexuelle encourus par les personnes handicapées. Les participants ont fait part de l'existence de mentalités et de croyances défavorables aux situations de handicap et aux besoins et droits des personnes handicapées. Il arrive fréquemment que les cas de violence ne soient pas déclarés ni traités au niveau familial ou communautaire, alors qu'ils devraient être considérés comme un crime grave qui requiert une action auprès des autorités officielles. Beaucoup d'obstacles existent, surtout au niveau communautaire, qui concourent à l'absence de plaintes officielles face à ces violences. Le manque de sensibilisation et de connaissance, la stigmatisation, l'exclusion et la pauvreté sont les facteurs principaux qui expliquent la continuation de la violence. De plus, les victimes de violence reçoivent rarement un soutien adapté. Des directives, des procédures et une éducation transparente pour de bonnes pratiques parmi les fournisseurs de service apparaissent généralement faibles ou inexistantes. Des recommandations clés ont été présentées pour développer des interventions au niveau communautaire et en relation avec la politique et l'éducation aux niveaux régionaux et nationaux. La mise en œuvre pratique de plusieurs recommandations a été réalisée.

2. Méthodologie

Après l'établissement de l'équipe de recherche et des outils de recherche, une revue de littérature a été réalisée suivi d'une collecte de données primaires par une variété de parties concernées dans l'est de l'Ouganda, et dans l'ouest et l'est du Kenya.

2.1 Variétés des parties intéressées

L'examen des facteurs affectant la prévention et les réponses à la violence sexuelle se concentrent généralement sur la performance et la capacité des fournisseurs de service incluant les services de police, les services judiciaires et les services des soins de santé. Cette recherche a été étendue pour inclure les organisations locales et les titulaires de droits au niveau communautaire tels que les organisations confessionnelles et les chefs traditionnels qui sont souvent les premières personnes dont l'assistance est recherchée en cas de violence.



★ Lieux des recherches

52 entretiens structurés ont été réalisés (54% avec des fournisseurs de service officiels et 46% avec des intervenants au niveau communautaire) ainsi que neuf groupes de discussions. Ceux-ci ont également impliqué 67 personnes handicapées et les parents d'enfants handicapés. Un processus d'analyse thématique qualitatif a servi à trier et analyser les données primaires.

Deux ateliers d'une durée de 4 jours ont été mis en place au cours de la recherche. Le premier, à l'étape du démarrage et de la planification, et le deuxième à mi-parcours du projet. Le deuxième atelier, incluant l'équipe de recherche et les autres principales parties concernées, a été utilisé pour analyser et valider les données plus en détail. Il a permis d'identifier des recommandations et des interventions préliminaires.

2.2 Approche participative

La participation active des personnes handicapées a été indispensable à la conception de la recherche. Un groupe consultatif de six personnes handicapées a fourni une orientation générale pendant le projet et trois membres de l'équipe principale de recherche étaient des chercheurs handicapés.

3. Opinions sur la fréquence des violences sexuelles envers les personnes handicapées

Cette recherche n'était pas conçue pour mesurer la fréquence des violences sexuelles envers les personnes handicapées, même si la banalité de ces violences fut soulignée par les personnes interrogées. Plus de 80% des personnes interrogées ont indiqué que la violence sexuelle envers des personnes handicapées est fréquente ou très fréquente, certaines d'entre elles ont même suggéré qu'elle est considérée comme 'normale' ou 'inévitable'. Cette réponse est confirmée par les conclusions de l'analyse documentaire incluant des recherches menées par l'université de Liverpool John Moore en 2012¹ qui indiquent que 'les enfants handicapés et les adultes souffrant d'un problème de santé mentale sont quatre fois plus susceptibles d'être victimes de la violence que des personnes non-handicapées'. Il a également été observé que les données sur le taux de prévalence obtenu uniquement auprès des fournisseurs de service officiels tels que la police ou les professionnels de la santé, courent le risque d'avoir été sous-estimées. La cause serait la tendance, constatée pendant l'enquête, des familles à ne pas porter plainte auprès de la police lors de cas de violence, préférant cacher ces faits au niveau familial ou communautaire.

4. Attitudes et Perceptions

Les conclusions générales de cette recherche ont démontré que les croyances et les attitudes sur l'invalidité dans les communautés concernées par le projet sont massivement négatives. Ces opinions ont été exprimées par 90% (47) de ceux interrogés et 100% des 67 participants aux groupes de discussion.

Les personnes handicapées participant à la recherche se décrivent comme étant 'haï', 'méprisé' et 'ridiculisé'. Certaines de ces personnes ont fait part des effets marginalisants d'attitudes 'paternelles' et 'protectrices'. D'autres se sont montrées plus positives, invoquant un changement progressif des attitudes.

4.1 Perceptions générales

Au niveau communautaire, les personnes handicapées sont fréquemment perçues comme dépendantes et non-productives, et donc considérées comme un problème ou un fardeau. L'invalidité peut également être perçue comme la punition d'une immoralité. Ce manque de confiance et de compassion est démontré dans les rituels tels que les funérailles où les personnes handicapées ne sont pas traitées avec le même respect que les autres. La foi joue un rôle déterminant sur les mentalités concernant les handicaps et les personnes handicapées.

'Les gens croient que les parents des personnes handicapées ont fait quelques mauvaises actions. Ils ont commis un péché qui s'est manifesté dans leur enfant handicapé'. (Infirmière de dispensaire - une femme)

Lorsque des personnes handicapées travaillent, elles sont davantage susceptibles de souffrir d'exploitation, de manipulation et de conditions inégales par rapport aux personnes non-handicapées.

Elles [les personnes handicapées] ne sont pas traitées de la même façon que les autres, en terme financier par exemple, les gens disent qu'on ne peut pas donner une vache à une personne handicapée parce qu'elle ne sera pas capable de faire paître la vache'. (Chef d'une association de personnes handicapées - une femme)

4.2 Les attitudes envers la sexualité et les personnes handicapées

La sexualité, en général, n'est pas discutée ouvertement au niveau communautaire et ce tabou est d'autant plus accentué dans le cas des personnes handicapées. De plus, les relations sexuelles entre personnes handicapées ou entre une personne avec une invalidité et un partenaire non-handicapé ont tendance à être perçues avec soupçon et méfiance.

D'autres perceptions ou pratiques négatives et explicites sur la sexualité ont été soulevées aussi bien au niveau communautaire qu'au niveau des fournisseurs de service officiels. Les personnes handicapées sont souvent perçues par les autres comme n'étant pas actif sexuellement et donc vierges.

'Les gens les voient comme sans défense et faibles et pensent qu'ils leur font une faveur en les prenant comme partenaire sexuel.' (Policier administratif - Un homme)

Les gens présumant à tort que les personnes handicapées ne ressentent pas de désirs sexuels normaux ni expérimentent des relations sexuelles, et par conséquent qu'elles endurent la violence sexuelle parce que c'est leur 'seul moyen' d'avoir une vie sexuelle.

'Les gens d'ici ne reconnaissent pas que les personnes handicapées ont des droits sexuels, ils les voient comme objets sexuels dont on se sert et qu'on oublie ensuite' (Enseignant unité spéciale - une femme)

Dans certaines cultures, avoir une relation sexuelle avec des personnes handicapées est présentée comme bénéfique. Par exemple, cela peut apporter une bonne fortune ou 'libérer' les gens du VIH et du SIDA.

4.3 Les attitudes envers le mariage et les personnes handicapées

Les membres de la communauté sont en général gênés par l'idée que les personnes handicapées puissent se marier et avoir des enfants. Ce malaise est fondé sur un manque de connaissance sur l'invalidité et des croyances erronées en une invalidité contagieuse ou héréditaire.

'Une personne handicapée a le droit de se marier et d'avoir des enfants parce qu'elle est un être humain. L'invalidité ne doit, en aucune façon, être un obstacle !'
(Une femme handicapée - participante au groupe de discussion)

5. Les facteurs qui mettent les personnes handicapées en danger de maltraitance

5.1 La vulnérabilité perçue selon l'âge, le sexe et le genre d'invalidité

L'âge : Toutes les personnes interrogées considèrent que les jeunes individus sont plus vulnérables à la violence sexuelle, et particulièrement les jeunes filles. Les enfants sont aussi perçus comme vulnérables parce qu'ils sont plus susceptibles de céder aux tentations tels que les offres de nourriture et de cadeaux.

Le sexe : Tous les groupes interrogés considèrent les femmes handicapées comme plus vulnérables à la violence sexuelle que les hommes. Cependant, leur vulnérabilité n'est pas considérée comme liée uniquement à une différence entre les sexes. Plus précisément, les femmes sont plus sujettes aux violences, dans la mesure où n'allant pas à l'école elles se trouvent le plus souvent seules à la maison. La mise en danger peut également survenir lors de l'exécution des tâches domestiques telles qu'aller chercher de l'eau.

*'Dans notre communauté, les hommes handicapés ne sont pas abusés ou si c'est le cas, ce n'est jamais signalé parce que c'est trop honteux d'en parler'.
(Chef, Association de personnes handicapées - une femme)*

Genre d'invalidité : En général, les sourds, les aveugles ainsi que les personnes ayant une déficience intellectuelle sont considérées comme étant les plus à même de subir des violences sexuelles. Les sourds sont perçus comme vulnérables parce qu'ils sont présumés incapables de parler ou de communiquer efficacement. De façon similaire, les personnes interrogées considèrent les aveugles comme étant incapables de voir, reconnaître et identifier leur agresseur, les rendant ainsi des victimes faciles.

'Nous avons eu le cas d'une fille sourde qui a été abusée parce que l'agresseur a présumé qu'elle ne parlerait pas ni ne témoignerait sur l'incident'. (Agent de probation de district - Une femme)

Les personnes ayant une déficience intellectuelle sont perçues comme très vulnérables, car suivant la gravité de leur invalidité, elles peuvent ne pas faire la différence entre une violence sexuelle et une relation non-abusive. De même qu'avec les enfants, les personnes interrogées les considèrent comme étant plus faciles à convaincre, contraindre et intimider. De plus, dans les cas où la violence sexuelle est portée devant les tribunaux, les personnes ayant une déficience intellectuelle peuvent être écartées comme témoins peu fiables, en l'absence d'une assistance spéciale.

*Les personnes ayant des difficultés d'apprentissage souffrent plus parce qu'ils ne peuvent pas faire la différence entre les gens bons et mauvais'.
(Homme handicapé - groupe de discussion)*

5.2 Exposition physique au risque

Les personnes interrogées citent une mobilité ou une force physique réduite et l'absence de compagnie ou de protection des autres comme facteurs contributifs à la fréquence des violences sexuelles. De plus, les personnes handicapées ne peuvent pas toujours échapper à leur agresseur ou même riposter.

'La plupart des handicapés physiques sont désavantagés à cause de leur handicap. Ils ne peuvent pas se défendre' (Dirigeant d'église protestante - un homme)

Les enfants handicapés sont souvent laissés seuls à la maison, les mettant dans une situation vulnérable. Cela les isole également de la société: ils sont privés d'interaction personnelle et sociale et ils manquent l'école, y compris l'éducation sexuelle.

'Pendant ma carrière, j'ai rencontré des familles qui cachaient leurs enfants handicapés, parfois en les enchaînant et les enfermant dans leur maisons'. (Enquêteur supérieur de police - un homme)

Inversement, quand elles ont besoin de marcher de longues distances entre les services tels que les points d'eau, les magasins et les écoles, les personnes handicapées sont à risque parce qu'elles marchent seules, marchent plus lentement que leurs camarades ou sont tout simplement vulnérables à l'incitation, l'intimidation et la contrainte.

5.3 Manque de compréhension, de soin et de respect

De nombreuses personnes interrogées ressentent le manque en termes de compréhension, de soin, d'égalité et de respect des personnes handicapées comme les principaux contributeurs au risque de violence. Les facteurs identifiés incluent le risque d'un manque de confiance en soi qui en retour peut rendre les personnes handicapées particulièrement vulnérables aux relations manipulatrices. Le manque de soin, de protection et d'affection de la famille et des amis y contribue également.

'Même les parents traitent différemment leurs enfants selon qu'ils sont handicapés ou non. Un enfant handicapé peut ne pas avoir les mêmes droits en termes d'éducation, logement et même pour la nourriture et les vêtements. Ils mangeront en général après les autres enfants et s'habilleront avec les vieux vêtements des autres enfants non-handicapés'.

(Association de personnes handicapées, Présidente - une femme)

Dans certains cas, la famille, les travailleurs domestiques ou les parents eux-mêmes sont les agresseurs :

'Je pense que [l'abus] le plus commun est l'inceste car l'agression est souvent commise par un des parents ou un des membres de la famille proche...la famille laisse souvent un enfant sévèrement handicapé sans lui prêter beaucoup d'attention, c'est à ce moment que la plupart des agressions sont commises' (Agent de développement sociale de district - une femme)

La délinquance juvénile, l'usage de drogue et d'alcool sont également considérées comme contribuant de façon importante à la fréquence des violences sexuelles. De plus dans les sociétés patriarcales, la gravité des crimes concernant la violence sexuelle est souvent ignorée.

6. Les conséquences de la violence sexuelle sur les personnes handicapées

La recherche indique que l'expérience et le rétablissement d'une personne handicapée victime d'une agression sexuelle dépend grandement du support qu'elle reçoit au niveau communautaire aussi bien qu'au niveau des fournisseurs de service professionnels chargés de les aider. Toutefois, dans la majorité des cas discutés, les expériences et les résultats se sont révélés négatifs. De plus, le fait de ne pas fournir aux victimes un support adéquat en termes de traitement physique et psychologique pour contribuer à leur rétablissement, et de ne pas les aider à dénoncer les cas de violence et à traduire les coupables en justice, non seulement perpétue le cycle de violence mais peut contribuer à aggraver la situation.

6.1 Les dommages physiques et mentaux

Les conséquences les plus directes des violences sexuelles affectent les victimes elles-mêmes. Dans certains cas, les victimes souffrent de blessures ou sont même amenées à mourir des conséquences de l'agression, ou alors peuvent être exposées à une infection du HIV ou à d'autres infections sexuellement transmissibles. Pour les femmes handicapées victimes de violence, il y a aussi le risque d'une grossesse non souhaitée.

J'ai vu beaucoup de personnes handicapées violées, avoir des enfants et être abandonnés. Deux cas dans un village voisin et un dans mon village natal. Les parents ont tout ignoré et sont restés avec les bébés'. (Conseiller municipal 1 - un homme)

Les victimes de violence sexuelle souffrent de traumatisme psychologique, de honte et du risque d'un ostracisme encore plus grand. La recherche démontre que les victimes ont rarement accès à des services de conseils professionnels et par conséquent leur santé mentale est davantage compromise.

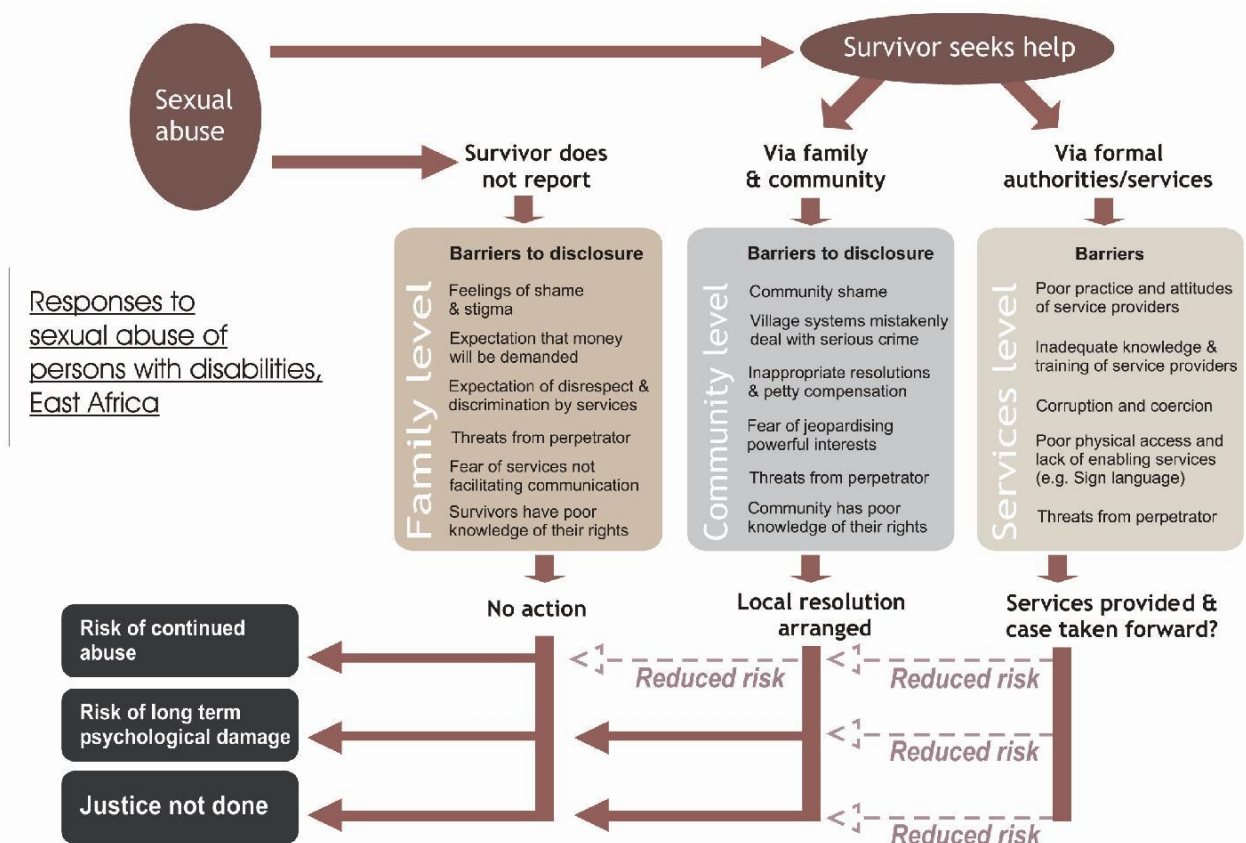
'La sexualité n'est pas discutée ouvertement dans la communauté et la honte associée à l'acceptation de ce qui s'est passé [violence sexuelle], sans parler d'en discuter, peut s'avérer trop honteux pour la famille et décident alors de ne pas en tenir compte. (Chef spirituel catholique - un homme)

Au-delà des répercussions physiques et psychologiques immédiates, les personnes interrogées identifient plusieurs conséquences à long terme, dont certaines peuvent contribuer et même perpétuer le cycle de la violence. Lorsque les agresseurs connus ne sont pas punis et que la honte et l'ostracisme envers les victimes augmentent, la perception de la gravité de la violence sexuelle diminue au sein de la société. Dans ce contexte, les agresseurs potentiels peuvent être amenés à commettre encore plus de violence. Par ailleurs, les agressions résultent parfois en une surprotection de la victime et des autres personnes handicapées qui vivent dans des situations similaires, ce qui en retour conduit à leur isolation et réduit leur indépendance et estime de soi.

'J'ai traité mon enfant handicapée avec beaucoup de soin, j'essaye de la protéger contre les agressions sexuelles'. (Parent d'une enfant handicapée - groupe de discussion)

6.2 Rareté des dénonciations

Les personnes de tout milieu interrogées perçoivent la rareté des dénonciations comme une des contraintes majeures pour combattre le problème des agressions sexuelles contre les personnes handicapées. La honte et l'ostracisme apparaissent comme les facteurs décisifs de l'absence de dénonciation, sans compter l'attitude des victimes, parfois convaincues d'avoir été complices ou responsables de la violence envers elles.



'La communauté veut aussi fermer les yeux sur les problèmes qui peuvent causer la honte à la famille ou à la société et la violence sexuelle n'est pas quelque chose que la communauté veut discuter ouvertement surtout s'il s'agit d'une personne handicapée. J'ai même eu un cas où les gens ont été priés par le poste de police d'aller régler cela à la maison'. (Agent de développement social - une femme)

L'absence de dénonciation est aussi liée à un manque de confiance envers les autorités officielles telles que la police et les tribunaux. L'enquête souligne les préoccupations en matière de coûts des poursuites, qu'il y ait ou non un chef d'accusation valable.

'En tant qu'officier de police, je sais que c'est [les agressions sexuelles contre les personnes handicapées] courant mais ces affaires nous sont rarement déclarées.' (Officier supérieur de police - un homme)

Une conséquence du manque de dénonciation concerne le risque continu de violence compte tenu de l'impunité des agresseurs qui ont l'impression de 'pouvoir s'en tirer facilement'. Les personnes interrogées indiquent que les victimes se sentent souvent trahies parce que leur propre communauté ne les aide pas à obtenir une justice équitable. Il y a aussi le risque que les victimes, leurs amis ou leurs familles décident de se faire justice eux-mêmes.

'...puisque aucune poursuite judiciaire n'a pas été entreprise, l'agresseur est un homme libre'. (Homme handicapé - groupe de discussion)

'Je hais cet homme, je le hais. Il devrait être sévèrement puni, il devrait être castré' (Victime de violence sexuelle avec une invalidité d'apprentissage - une femme)

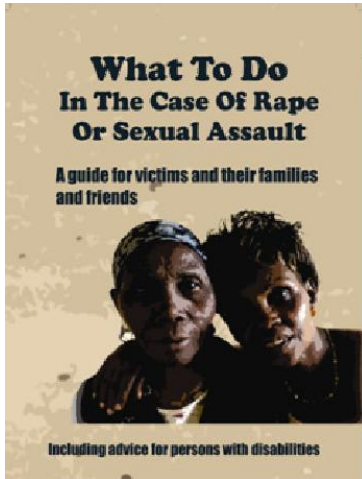
7. Sommaire des recommandations

- 1. Privilégier les interventions au niveau local et communautaire.** Développer le potentiel des agents et des organisations 'de première ligne' sur le terrain par l'information et la formation.
- 2. Utiliser des approches multisectorielles,** qui assurera que les services travaillent ensemble et comblent l'écart entre la communauté et les services officiels tels que la police et les soins de santé.
- 3. Améliorer les attitudes sociales envers l'invalidité en général,** en contribuant à la campagne de sensibilisation envers les handicapés de façon à ce qu'elle touche le grand public.
- 4. Améliorer les supports de prévention pour les victimes de violence sexuelle.** Aider les familles à réduire le risque et augmenter la reconnaissance du besoin de support psychologique et émotionnel pour les victimes.
- 5. Comblent l'écart entre l'information et la formation** en matière de violence sexuelle et d'invalidité. Les familles, les organisations et les fournisseurs de services ont tous besoin d'une connaissance plus approfondie du sujet.
- 6. Renforcer la formation professionnelle,** avec des cursus sur l'invalidité et l'agression.
- 7. Influencer le système judiciaire,** renforcer la pratique policière et dissuader les agresseurs en diffusant publiquement les condamnations et les poursuites fructueuses.

Pour toutes les interventions, il est conseillé de faire usage de **moyens appropriés et créatifs** pour s'adapter au public et s'assurer que les communications soient à des formats qui répondent aux besoins des personnes handicapées.

8. Interventions

Les interventions suivantes ont été entreprises par Advantage Africa et ses partenaires suite aux conclusions de cette recherche :



Brochure de conseils : Une brochure simple et claire intitulée 'Que Fait-on Si On Est Violé ou Agressé Sexuellement' a été développée pour soutenir les victimes de violence et leurs familles, et les aider à comprendre leurs droits et les services disponibles pour les assister.

Un groupe communautaire multisectoriel d'intervention : Il s'agit d'un groupe qui se réunit après un cas de violence avec pour objectif d'assister les victimes et de travailler ensemble afin d'amener l'agresseur devant les tribunaux. Ce groupe devra s'associer avec les membres de la famille ou les proches de la victime, les titulaires de droit locaux, les organisations communautaires locales et les représentants des fournisseurs de service clés incluant la police, les services de santé et les tribunaux.

Groupe de support des victimes : Un groupe local de victimes est en cours d'expérimentation. Il comprend neuf personnes handicapées victimes de violence. Ce groupe est dirigé par un conseiller municipal et un(e) infirmier(e).

Troupe de théâtre communautaire et information : Une troupe de théâtre nouvellement établie, composée d'acteurs handicapés et de membres de leurs familles, a développé de courtes productions théâtrales pour accroître la sensibilisation sur la violence sexuelle et l'invalidité. Ils se produisent dans les écoles et les communautés locales.

The infographic is titled "Know the Facts About Child Abuse" and contains several key messages:

- What is Child Abuse?** Child abuse is the harming or hurting of a child. There are 5 types of child abuse:
 1. Physical abuse - for example beating a child.
 2. Sexual abuse - for example touching a child's private parts.
 3. Neglect - not caring for a child properly, for example not sharing the family's food.
 4. Emotional abuse - for example using words to make a child feel scared, threatened or stupid.
 5. Exploitation - for example removing a child from school and forcing them to work instead.
- All girls and boys should be protected against violence and abuse**
- Child abuse is wrong, but it is common.** 1 in 4 young people in Kenya have been victims of abuse?
- Women and girls have the same rights as men and boys**
- If you, or someone you know is being badly treated, don't keep quiet tell an adult you trust**
- Children with disabilities have the same rights as others**
- It is ABUSE if anybody touches your body in places you do not want them to**
- A girl's body is her own property; it does not belong to anyone else**
- A woman is not the property of her husband**
- Abuse can be in the form of words, shouting or threats which cause fear or hurt**

At the bottom, it provides contact information for confidential support or advice concerning child abuse, whether you are a child or an adult, call KDPO on 0721999507. Logos for WAWA, KDPO, Advantage Africa, and ECF are also present.

Une évaluation des facteurs sociaux, culturels et institutionnels qui contribuent à la violence sexuelle contre les personnes handicapées

Deux photocopies ont été conçues et distribuées aux écoles et communautés dans le cadre des activités de sensibilisation de la troupe de théâtre.

Les affiches : Trois affiches ont été développées pour aider à accroître la sensibilisation du public et faciliter la promotion sur les problèmes d'invalidité et de violence sexuelle.



1 : Jones, L. et al (2012) : 'La fréquence et le risque de violence contre les enfants handicapés : un examen systématique et une méta-analyse sur les études d'observation', Université de Liverpool John Moores et l'Organisation Mondiale de la Santé, Liverpool et Genève, p.2

Note sur le langage - les termes 'personnes handicapées' et 'personne avec une invalidité' ont été utilisés dans l'ensemble de ce rapport, excepté dans le cas des citations directes de personnes interrogées durant l'enquête ou de personnes participant aux ateliers de travail. Le terme de 'victime' a aussi été utilisé dans l'ensemble du rapport. Nous avons conscience que les opinions varient sur la pertinence et la clarté du langage qui devrait être utilisé.